

DECLARATION PRELIMINAIRE

Bamako, 13 août 2018

2^{ème} tour de l'élection présidentielle, le scrutin s'est globalement bien déroulé malgré des incidents violents dans le centre et le nord du Mali.

Introduction

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile mise en place pour promouvoir la démocratie malienne et contribuer à la fortification de l'Etat de droit à travers leur engagement dans des activités d'observation électorale.

Ce dimanche 12 août 2018, la COCEM a procédé à l'observation du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle. Pour ce faire, la COCEM a déployé 1001 observateurs et observatrices formés, accrédités et déployés pour observer le déroulement du vote de l'ouverture des bureaux jusqu'à la fin du dépouillement. 701 de ces observateurs sont assignés à des bureaux choisis selon une distribution calculée proportionnellement au nombre de bureaux de vote dans chaque Cercle selon la cartographie électorale (Annexe A). Les 300 observateurs restants sont déployés dans des zones critiques identifiées à travers l'observation préélectorale. 160 observatrices et observateurs mobiles ont été chargés de l'observation au niveau des centres de vote et des alentours.

A cette heure, tous les observateurs et observatrices de la COCEM ont envoyé correctement leurs rapports d'observations aux heures préfixées par le biais des SMS codés.

Sur la base des données recueillies dans les lieux observés, la COCEM communique les informations ci-après sur l'ouverture, le déroulement du scrutin, la clôture et le dépouillement des voix du deuxième tour de l'élection présidentielle du 12 août 2018.

1. Conclusions préliminaires

Installation des bureaux et démarrage du vote

Tous les observatrices et observateurs de la coalition ont été autorisés à accéder aux bureaux de vote munis d'accréditation officielle de la Commission Electorale Nationale Indépendante CENI.

99% de bureaux de vote ont ouvert à l'heure (avant 8h15), seulement 1% des bureaux observés ont ouvert entre 8h15 et 9h30.

Les observateurs et observatrices de la coalition notent une amélioration dans la couverture des centres par les forces de sécurité, leur présence était constatée dans 94% des centres de vote observés.

Dans les bureaux de vote observés, les cinq agents électoraux étaient tous présents à l'ouverture dans 90% des bureaux.

Les délégués des deux candidats étaient présents à l'ouverture dans 79% des bureaux. Dans 3% des bureaux observés n'avaient aucun délégué des candidats n'étaient présent.

Les observateurs de la COCEM notent une amélioration dans la disponibilité du matériel essentiel au vote dans les bureaux observés en comparaison avec le premier tour de l'élection présidentielle. Cependant, au niveau de 44% des bureaux observés l'extrait de la liste électorale n'était pas affiché à l'entrée.

Déroulement du vote

Les rapports des observateurs de la COCEM montrent que le vote s'est déroulé en conformité avec les procédures légales dans les bureaux observés. Comparé au premier tour, une relative amélioration a été constatée.

Dans les bureaux observés, les électeurs étaient systématiquement appelés à présenter leurs cartes d'électeurs dans 99% des bureaux observés.

Dans 1% des bureaux, il a été observé 1 à 5 cas d'électeurs ayant qui ont voté pour autrui sans présentation de procuration ni de carte d'électeur du mandant. Les observateurs de la COCEM notent aussi que dans 1% des bureaux observés, un électeur a pu voter par procuration sans être inscrit dans le même bureau de vote.

La COCEM félicite les agents électoraux pour l'application systématique des procédures de signature et d'utilisation de l'encre indélébile par chaque électeur après le vote dans 99% des bureaux observés. Cependant, dans 5 bureaux observés on relève au moins un cas d'électeur ayant constaté une signature devant son nom sur la liste d'émargement.

Seulement 10% des bureaux de vote observés sont présidés par une femme.

Fermeture et dépouillement

Dans 65% des bureaux observés, il n'y avait pas d'électeurs dans la file d'attente à 18h.

Les forces de sécurité étaient présentes dans les centres de vote lors du dépouillement dans 92% des centres observés.

L'orifice de l'urne a été scellé juste après la fermeture dans 98% de bureaux observés et les émargements des électeurs ont été comptés avant le dépouillement dans 99% des bureaux de vote observés.

A la fin du dépouillement, les délégués des partis et des candidats présents ont reçu une copie des récépissés des résultats dans 97% des bureaux. Cependant, les observateurs de la COCEM ont rapporté que dans 10% des bureaux de vote observés, la copie du récépissé des résultats n'a pas été affichée à l'entrée du bureau.

Les rapports des observateurs de la COCEM montrent que les délégués des deux candidats étaient présents lors du dépouillement dans 92% des bureaux observés et dans seulement 1% des bureaux aucun délégué n'était présent au moment du dépouillement. Les délégués des

candidats Ibrahim Boubacar Keita et Soumaila Cissé ont exprimé des réclamations respectivement dans 1% et 2% des bureaux de votes observés.

2. Incidents critiques

Au niveau de son Quartier général, la COCEM a établi une salle de collecte et de gestion pour la vérification des incidents critiques rapportés par les 1161 observateurs et observatrices en temps réel au cours de la journée du vote.

La COCEM déplore les attaques répétées contre les agents électoraux, exerçant un service citoyen, ayant des fois conduit à des assassinats. Elle s'incline devant la mémoire de ses compatriotes disparus pendant ce processus électoral et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

A Tombouctou, dans le Cercle de Diré, village de Tinam des urnes ont été emportées dans la nuit du 11 au 12 août 2018. De même, dans le cercle de Niafunké, commune de Fituga, village d'Arkodia, le Président du bureau de vote N°2 a été tué par des hommes armés non identifiés. Les autres agents électoraux ont été bastonnés, plusieurs autres blessés ont été constatés.

A Mopti, dans le cercle de Youwarou, commune de Farimaké, village de Banguéta, le centre qui compte 11 bureaux de vote a été attaqué par des individus armés. Le matériel de bureau de vote ainsi que les engins (motos) ont été emportés. Dans le cercle de Douentza, village de Gouma, sur 11 bureaux de vote, 2 étaient ouverts. Tandis que dans le village Kikara, sur 11 bureaux, seul 1 était ouvert.

A Ségou, dans le cercle de Macina, plus précisément dans la commune de Matomo, il n'y a pas eu de vote dans le village de Toye. En effet le véhicule transportant le matériel électoral s'est embourbé.

Aucune disposition n'a été prise pour assurer le vote dans le village de Massabougou, commune de Konodimini, cercle de Ségou. Il faut signaler que les cartes d'électeurs de cette localité ont été égarées depuis le 1^{er} tour. Les électeurs n'ont pas pu voter au second tour aussi.

Conclusions

La COCEM note que le 2^{ème} tour de l'élection présidentielle du 12 Août s'est déroulé globalement de manière satisfaisante avec des améliorations dans la logistique et la sécurisation des lieux de votes malgré les incidents rapportés.

La COCEM félicite le peuple malien notamment les électeurs et les électrices qui ont exprimé leur vote de manière paisible et les appelle à maintenir cette atmosphère jusqu'au bout du processus électoral.

3. Recommandations

Au regard des observations récoltées de toutes les régions et tous les cercles du Mali, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. La COCEM invite les autorités maliennes à tout mettre en œuvre pour que les auteurs des attaques et crimes perpétrés pendant ces élections soient recherchés identifiés et traduits devant les juridictions compétentes ;
2. La coalition appelle à intensifier les efforts pour la formation des agents électoraux en ce qui concerne le dépouillement et le renseignement des documents. Au même titre, la COCEM recommande l'utilisation de récépissé de résultats et de procès-verbaux types pour chaque élection avec les noms des candidats imprimés ; pour faciliter la tâche des présidents de bureau et harmoniser le processus de compilation des résultats.
3. La COCEM salue l'amélioration de la couverture sécuritaire des centres de vote. Pour les prochaines échéances électorales, elle exhorte les autorités à prendre des dispositions pour assurer l'ouverture de tous les bureaux de vote sur tout le territoire afin de garantir le droit de vote à tous les électeurs maliens.
4. La COCEM invite les partis politiques à s'abstenir de toute déclaration de résultats relatifs au vote avant l'annonce officielle des résultats.
5. La coalition salue l'amélioration relative dans l'ouverture des bureaux n'ayant pas pu fonctionner lors du premier tour et demande aux autorités compétentes la publication de la liste précise des bureaux de votes n'ayant pas ouvert le 12 août. Des clarifications sur les raisons de non ouverture desdits bureaux est aussi nécessaire afin d'édifier l'opinion publique et les acteurs sur les mesures idoines à prendre à l'avenir.
6. La COCEM félicite le gouvernement pour la publication des résultats du premier tour bureau de vote par bureau de vote et renouvelle sa demande de publication pour le deuxième tour.

La COCEM continue sa mission d'observation de la phase post-électorale et publiera un rapport final qui couvre tout le processus de l'élection présidentielle.

Contacts

Fatoumata S Dicko, Présidente, COCEM : 77468412

Hamidou Traoré, Secrétaire Exécutif, COCEM : 76448078

Salia Kariba Traore, Chargé de Communication, COCEM : 76343025

Annexe A : Distribution proportionnelle des observateurs de la COCEM sur toutes les régions du Mali :

REGION	Cartographie électorale		Déploiement COCEM		Différence
	Nombre de bureaux de vote	% BV	Observateurs de la COCEM	% Obs COCEM	
BAMAKO	2457	11,24%	78	11,13%	0,11%
GAO	881	4,03%	29	4,14%	-0,11%
KIDAL	110	0,50%	5	0,71%	-0,21%
KOULIKORO	3493	15,98%	113	16,12%	-0,14%
MOPTI	3260	14,91%	105	14,98%	-0,07%
KAYES	2921	13,36%	92	13,12%	0,24%
SÉGOU	3616	16,54%	115	16,41%	0,13%
SIKASSO	3748	17,14%	121	17,26%	-0,12%
TOMBOUCTOU	1377	6,30%	43	6,13%	0,16%
TOTAL	21863*		701		

**Total des bureaux de vote se trouvant sur le territoire malien.*